

## Programme détaillé

### ✘ Objectifs de l'action de formation :

- ✘ Connaître les textes réglementaires relatifs au transport de matières dangereuses par route (arrêté du 29/05/2009 relatif aux transports de MD par voies terrestres "dit arrêté TMD").
- ✘ Maîtriser la recherche d'informations dans la réglementation ADR et l'arrêté TMD.
- ✘ Analyser des situations et mettre en place des actions correctives et préventives.
- ✘ Etre capable de se présenter à l'examen du conseiller à la sécurité dans les meilleures conditions.

### ✘ Pré-requis :

Avoir une connaissance de l'ADR

L'apprenant devra se procurer les deux volumes de l'ADR ainsi que l'arrêté TMD en vigueur

### ✘ Public concerné :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de CSTMD

### ✘ Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

- ✘ module de formation
- ✘ ouvrages réglementaires mis à disposition (en version informatique)
- ✘ rétroprojecteur

### ✘ Moyens permettant d'assurer le suivi de l'exécution de l'action :

Le contrôle de la présence du ou des stagiaire(s) sera assuré par la vérification de l'assiduité du (ou des) participants : émargement pour chaque demi-journée de formation et la signature d'une attestation d'assiduité individuelle.

### ✘ Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

- ✘ Quizz
- ✘ QCM
- ✘ Etude de cas
- ✘ examen blanc

### ✘ Sanction de la formation :

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

### ✘ Durée de la formation :

5 jours (35 heures)

## ✘ Programme détaillé de l'action de formation :

### ✘ Contexte réglementaire (Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

- généralités
- structure de l'ADR
- Qui est concerné ?
- sur quoi portent les prescriptions de l'ADR ?

### ✘ Le conseiller à la sécurité transport de marchandises dangereuses

- le cadre légal
- le rôle
- les missions
- la qualification

### ✘ Utilisation du règlement

- Connaissance des types de conséquences pouvant être engendrées par un incident impliquant des marchandises dangereuses et la connaissance des principales causes d'accident ;
- Dispositions découlant de la législation nationale, de conventions et d'accords internationaux, concernant notamment :
  - ✓ La classification des marchandises dangereuses ;
  - ✓ Les dispositions générales pour les emballages, les citernes et les conteneurs-citernes ;
  - ✓ Le marquage, l'étiquetage, le placardage et la signalisation orange ;
  - ✓ Les mentions dans le document de transport ;
  - ✓ Le mode d'envoi, les restrictions d'expédition ;
  - ✓ Le transport de passagers ;
  - ✓ Les interdictions et précautions de chargement en commun ;
  - ✓ La séparation des marchandises ;
  - ✓ La limitation des quantités transportées et les quantités exemptées ;
  - ✓ La manutention et l'arrimage ;
  - ✓ Le nettoyage ou dégazage avant changement et après déchargement ;
  - ✓ L'équipage et la formation professionnelle ;
  - ✓ Les documents de bord ;
  - ✓ Les consignes écrites ;
  - ✓ Les obligations de surveillance ;
  - ✓ Les règlements et restrictions de circulation ;
  - ✓ Les rejets opérationnels ou fuites accidentelles des matières polluantes ;
  - ✓ Les prescriptions relatives au matériel de transport
- questionnaires / exercices pratiques sur chacune des parties

### ✘ Utilisation de l'arrêté TMD (Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres)

- contenu
- questionnaires

### ✘ Mise en condition d'examen

- QCM
- Etudes de cas